

Paris, le 21 octobre 2016

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 22

Conformément à la décision n° 2010-07 SG, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est consultable au service des affaires juridiques et économiques (Accès 9 bis – 3° étage – Bureau n° 31 sis au 292 rue Saint Martin – 75003 PARIS), de même que sur le site du Cnam (www.cnam.fr).

TABLE DES MATIERES

DECISIONS EMANANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

- **Décision n° 2016-35 AG**
Portant nomination à l'école SITI p. 3

DECISIONS EMANANT DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2016

- **Décision n° 16-08 F/D**
Portant délégation de signature à caractère financier au service commun de la documentation p. 4

- **Décision n° 16-09 F/D**
Portant modification de la décision n°2015-027 F/D du 17 novembre 2015..... p. 5

DECISION N° 2016 -35AG
portant nomination à l'école SITI

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

Vu le procès-verbal en date du 21 juillet 2016 du scrutin tenu pour la désignation du directeur du département Informatique ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Monsieur Stéphane NATKIN, professeur du Cnam, est nommé directeur du département Informatique à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Art. 2.– Le directeur général des services, l'agent comptable, la directrice des affaires financières, la directrice des ressources humaines et le directeur de l'école SITI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 OCT. 2016.



Olivier FARON

Diffusion :
AG cabinet
AC
DAF
DGSDRH
RAA

DECISION N° 2016 – 08 F/D**portant délégation de signature à caractère financier
au service commun de la documentation****L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988, modifié relatif au conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Olivier FARON administrateur général du conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n° 2015-19 DGS du 20 novembre 2015 portant rattachement du SCD à la DGS,

Vu la décision n° 20-2016 du 3 octobre 2016 portant nomination de Mme Pascale HEURTEL en qualité de directrice du service commun de documentation (SCD),

DECIDE :**Article 1 – Désignation du délégataire**

Mme Pascale HEURTEL, directrice du service commun de documentation du Conservatoire national des arts et métiers, reçoit délégation à l'effet de signer les actes, relevant de ses attributions, dans les conditions décrites à l'article suivant.

Article 2 – En matière de dépense de fonctionnement et d'investissement

Mme Pascale HEURTEL, directrice du service commun de documentation, reçoit délégation à l'effet de signer :

- les bons de commandes de son service selon les règles d'organisation de l'achat public au Cnam, dans la limite de 90 000 € HT par opération, à l'exclusion des demandes de travaux immobiliers,
- les certificats de service fait relatifs aux dépenses concernant son service,

Article 3 – Date de prise d'effet

La directrice du service commun de documentation et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au jour de la publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 13 OCT 2016

L'administrateur général



Olivier FARON

DECISION N° 2016 – 09 F/D

portant modification de la décision n° 2015 – 027 F/D du 17 novembre 2015

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Cnam,

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant M. Olivier FARON administrateur général du Cnam,

Vu la décision n° 2015-028 F/D du 17 novembre 2015 modifiée portant délégation de signature à caractère financier à l'école management et société (MS),

DECIDE :

Article 1 – A l'article 8 1) de la décision n° 2015-027 F/D du 17 novembre 2015 susvisée, les lignes suivantes :

Elisabeth SERGENT Centre financier 1DEP70 : Département VET

Brigitte BUISSART Centre financier 1DEP10 : Département CCA

sont remplacées par les lignes :

Cécile PAUQUET Centre financier 1DEP70 : Département VET

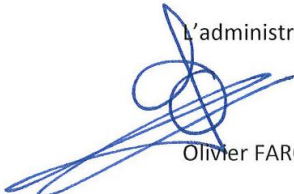
Elisabeth SERGENT Centre financier 1DEP10 : Département CCA

(Le reste sans changement)

Article 2 – Le directeur de l'école « Management et société », le directeur général des services du Cnam et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au jour de la publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 13 OCT 2016

L'administrateur général



Olivier FARON

292, rue Saint-Martin – Case 4DGS08 - 75141 Paris Cedex 03
Tél 01 40 27 20 00 fax 01 40 27 29 03 www.cnam.fr